

Éditorial

Comprendre et faire face aux changements

Parmi les nombreuses activités de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DG III) présentées dans ce Bulletin faisant état de l'avancement des programmes du Conseil de l'Europe pour consolider les politiques sociales, je souhaiterais mettre l'accent ici sur deux d'entre elles. Menées par la Division pour le développement de la cohésion sociale, elles contribuent au débat concernant les défis majeurs qui pèsent sur la cohésion sociale en Europe aujourd'hui. Ce débat permettra de mieux comprendre les changements en cours et d'appréhender des réponses adaptées.

La Division souhaite en effet agrémente les idées développées autour de la révision de la Stratégie de cohésion sociale ainsi que la réflexion et l'action de l'ensemble de la DG III et d'autres services de l'Organisation. Dans cet esprit, les deux activités suivantes s'inscrivent dans le cadre des Projets Intégrés soutenus par le Secrétaire Général et des préoccupations de l'Assemblée parlementaire.

La première activité consiste en l'organisation du Forum 2003 « Cohésion sociale ou sécurité publique : comment l'Europe peut-elle répondre au sentiment d'insécurité collective ? » (23-24 octobre 2003 à Strasbourg). En Europe, la question de la sécurité se pose presque exclusivement au regard de la criminalité. Mais ce sont surtout les transformations structurelles en cours qui génèrent des sentiments d'insécurité. De plus en plus confronté à la perte d'identité au travail, l'affaiblissement de l'État pro-

vidence, la privatisation accrue des biens et services publics, l'on assiste, en effet, à une disparition des anciennes références communes de nos sociétés. Ces sentiments d'insécurité restent souvent inexprimés collectivement et mettent l'individu dans une position de défense, de recherche de sécurité personnelle.

En effet, depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale, la sécurité en Europe occidentale et orientale a été construite sous l'égide d'un État omniprésent et sur la conviction que le plein emploi pourrait être atteint. De nos jours, les réformes en cours au sein des États occidentaux, surtout dans le secteur de la protection sociale et des services, l'affaiblissement de l'État dans les pays en transition témoignent, avec la précarisation de l'emploi et une croissante polarisation des revenus, de la transformation de la société européenne en une « société à risque », comme l'a décrite Ulrich Beck dans son livre « La société du risque ». Ainsi, l'insécurité semble exprimer à la fois le manque de certitudes, le besoin de trouver de nouvelles références communes et l'absence d'instruments permettant d'aboutir à un nouveau projet de société. Le Forum 2003 devra donc contribuer au débat concernant la question : « Quelles orientations européennes pour garantir à chacun le droit à une vie sûre ? ».

Parallèlement, la Division s'est engagée dans la recherche de réponses possibles notamment en élaborant le projet « Engagement citoyen dans l'économie et la solidarité sociale ». Ce projet, qui est soutenu par la Région wallonne et le gouvernement autrichien, a pour but de mettre en œuvre la partie de la Stratégie de cohésion sociale consacrée à l'ap-

proche éthique des citoyens au marché. En effet, il s'agit d'intégrer les expériences menées en matière de finance éthique, commerce équitable et consommation responsable pour développer de nouveaux modèles d'éthique publique qui pourraient contribuer à réguler des secteurs aussi complexes que l'épargne, la distribution des bénéfices marchands, l'utilisation équilibrée des ressources, etc. En d'autres termes, existe-t-il un espace pour une éthique de marché dont on puisse tenir compte dans la réflexion sur l'avenir de la cohésion sociale ?

Ce projet, dont la première phase se terminera au mois de décembre par un séminaire organisé en Wallonie, voudrait encourager le dialogue entre gouvernements et organisations citoyennes sur ce thème. Ce dialogue aboutira, en 2004, à un nouveau Forum portant sur les multiples facettes de cette interrogation. Il pourrait ainsi constituer un moment fort d'une réflexion en cours au sein de la DG III sur l'opportunité de la mise en place d'une plate-forme d'acteurs de l'économie éthique et solidaire afin de mettre en lumière les contributions et besoins de chacun.

Diffusés auprès du grand public par le biais des Forums annuels, ces travaux constituent une partie de l'effort de la DG III pour comprendre les changements en cours au sein de notre société et y apporter des réponses conformes aux notions de cohésion sociale, de droits de l'homme et de défense des mécanismes démocratiques pour affronter les défis au jour le jour.

Gilda Farrell

Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale
Conseil de l'Europe

SOMMAIRE

EDITORIAL: Comprendre et faire face aux changements		1
Gilda Farrell, Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale, Conseil de l'Europe		
• Interview avec Peter Schieder, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		2
• FORUM 2003 « Cohésion sociale ou sécurité publique » - 23-24 octobre 2003 à Strasbourg		3
• 7e Conférence des Ministres européens de la Santé « Santé, dignité et droits de l'homme » (juin 2003 à Oslo)		4
DG III-Cohésion Sociale		
• Évolution des programmes: Activités Santé; Un médiateur pour les enfants; Faciliter le dialogue sur les questions de migration; Forum européen pour les Roms et les Voyageurs	5-8	Ailleurs au Conseil de l'Europe
• Études, analyse et recherche: Engagement citoyen dans l'économie et la solidarité sociale; Participation des démographes à l'élaboration des politiques; Promouvoir l'accès à l'emploi (Projet à Pskov)	10-12	• Assemblée Parlementaire
• Conférence pour l'Europe du Sud-Est (Logement et Emploi)	10-11	• Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe
		• Dimension sociale des projets intégrés
		9
		Conférence de la Banque mondiale « les Roms dans une Europe en expansion: des défis pour l'avenir »
		13
Au niveau national:		
• France: Le Plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion	14	La Présidence italienne à l'Union européenne
		12
Du côté de la société civile:		
• Caritas Géorgie - Arracher les enfants à la rue	15	Textes Adoptés
		Nouvelles publications
		Calendrier
		16



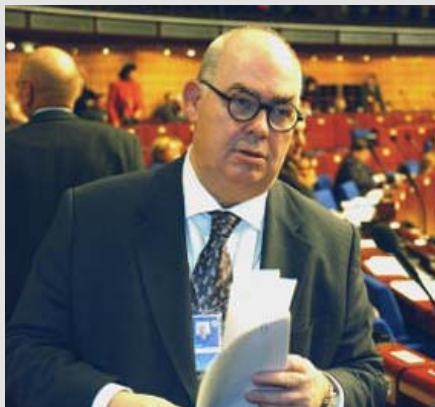
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Division pour le développement de la cohésion sociale
DG III
Cohésion Sociale

F-67 075 Strasbourg Cedex

Tel. + 33 (0)3 90 21 47 94
Fax: + 33 (0)3 90 21 49 52

http://www.coe.int/t/FI/Cohesion_sociale/



Bulletin : Pourquoi les questions de sécurité ont-elles pris une telle importance dans la vie politique d'aujourd'hui ?

Dans plusieurs de nos Etats membres les chiffres de la criminalité sont en hausse, dans d'autres ils sont stationnaires, et dans d'autres encore ils sont en baisse. Cependant, il faut dire d'emblée que ce ne sont pas les statistiques elles-mêmes – facilement manipulables et pouvant souvent donner une image déformée de la réalité – mais l'idée que les individus se font de leur propre sécurité – ou plus exactement de leur insécurité – qui explique l'importance croissante de cette question dans le débat politique de la plupart de nos pays.

Il serait erroné de dire que tous les discours sur l'insécurité sont exagérés, qu'ils ont pour origine la presse à sensation ou une politique populiste, mais il serait tout aussi erroné d'accepter sans critique la perception subjective que la population a de la menace. Bien souvent, les réactions des individus trahissent en premier lieu leur propre sentiment d'insécurité devant leur avenir économique et social. Je pense que cette insécurité a ses racines, certainement trop lointaines, dans les insuffisances de notre société en matière sociale.

La criminalité est un problème, le terrorisme, naturellement, est aussi une grave menace, mais il ne faudrait pas oublier non plus l'effritement de la solidarité, qui déchire le tissu social déjà effiloché et alimente la peur existentielle parmi les catégories les plus vulnérables de la population.

Si l'insécurité prend de l'importance dans le débat politique, c'est parce que les politiciens réagissent à ces peurs. Il n'y a là rien d'anormal. Au contraire, en tant que politiciens, nous sommes obligés de répondre aux besoins des individus, et la sécurité est

assurément l'un des plus pressants. Mais nous devons aborder ce problème de manière honnête, globale, efficace et socialement responsable, et non en alimentant les peurs par des gadgets et des coups publicitaires à court terme.

Bulletin : Quelle forme de sécurité est compatible avec la démocratie, la citoyenneté et les droits de l'homme ? Comment percevez-vous les réponses politiques à ces questions ?

La sécurité est non seulement compatible avec la démocratie, elle est indispensable à son fonctionnement normal. Cette évidence, à l'heure qu'il est, n'est illustrée nulle part de façon plus éclatante qu'en Irak et au Moyen-Orient, mais elle se vérifie partout. Il faut s'attaquer aux menaces, qu'elles aient pour origine le terrorisme, la criminalité commune, ou même les catastrophes naturelles, et s'y attaquer efficacement. Si on laisse l'insécurité se généraliser, les institutions démocratiques sont soumises à une pression trop forte et risquent de ne pas fonctionner correctement. Les principes élémentaires sont ignorés, les droits fondamentaux sont sacrifiés, les fins servent à justifier les moyens.

Les politiques économiques et sociales qui peuvent contribuer à la sécurité à long terme sont délaissées ou oubliées, et l'on accuse certaines catégories de la population – telles que les immigrants, les minorités ethniques ou les personnes socialement défavorisées – d'être collectivement responsables de tous les crimes imaginables. Il se forme alors un cercle vicieux dans lequel l'injustice et l'insécurité commencent à s'entretenir mutuellement et à se reproduire. Rien n'est plus dangereux que des politiciens cédant à la panique – sauf peut-être des politiciens qui créent la panique ou y contribuent pour en tirer un avantage politique.

Les terroristes le savent parfaitement, car c'est exactement la réaction qu'ils souhaitent provoquer. Le seul moyen de les priver de cette victoire est de répondre par des mesures conformes en tous points à nos normes démocratiques et aux principes des droits de l'homme, et de prendre en même temps les mesures économiques et sociales qui sont nécessaires si nous voulons réduire le risque d'instabilité future.

Même si la criminalité commune n'a pas la dimension politique du terrorisme, on abou-

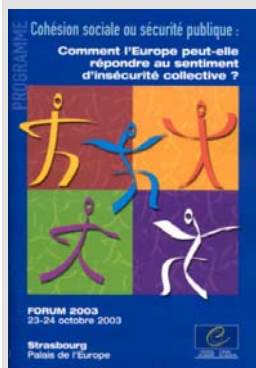
tit à la même conclusion – la seule politique de sécurité efficace à long terme est celle qui réussit à arrêter plus de méchants qu'elle ne contribue à en générer. Je pense que nous devons tous nous interroger sérieusement sur nos politiques actuelles et examiner d'un œil critique si elles correspondent à ce critère.

Bulletin : Quelles sont selon vous les causes du sentiment collectif d'insécurité ? Quels problèmes faut-il résoudre pour y couper court ?

Je crois que j'ai déjà répondu en partie à cette question. Mais je devrais simplement souligner à cet égard l'importance de la cohésion sociale. La montée spectaculaire du sentiment général d'insécurité est souvent liée à l'insécurité et à l'injustice en matière économique et sociale. Je pense que là réside le vrai problème. Nombre des causes du sentiment durable d'insécurité, aujourd'hui, sont purement d'ordre intérieur. Leur existence tient à l'absence notoire de responsabilité sociale et de réflexion sur le long terme. Et elles sont là même s'il n'y a pas de menace précise, identifiable, de l'extérieur.

Les groupes socialement précarisés – les chômeurs, les personnes âgées, ceux qui luttent constamment pour se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté – expriment parfois leur profonde frustration en accusant de la plupart, sinon de tous de leurs maux, ceux qui sont encore plus démunis qu'eux-mêmes. La criminalité est une étiquette commode, et certains médias et politiciens ne demandent pas mieux que de contribuer à ce qu'elle s'applique. Cela n'est pas très difficile, car les statistiques montrent que les taux de criminalité sont effectivement plus élevés dans les communautés d'immigrants – cible la plus « populaire » des accusations – que dans la population générale. Ce que les gens oublient, c'est que cette prévalence plus élevée est aussi une conséquence de la misère économique et sociale.

Lorsque la criminalité est en hausse, il faut faire respecter l'ordre et la loi. Mais pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, je reste convaincu que des politiques misant seulement sur l'accroissement du nombre de policiers et l'intensification de la répression ont peu de chances de donner des résultats à long terme.



Le Forum que la Division pour le développement de la cohésion sociale dédie chaque année depuis 2001 aux enjeux les plus pressants qui lui incombent, portera, les 23-

24 octobre 2003, sur la demande de sécurité actuellement pressentie en Europe et sur les stratégies adoptées pour y répondre. D'ailleurs, en accord avec l'objectif du Conseil de l'Europe qui est de défendre et promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie participative, le Forum abordera les thèmes de l'insécurité collective sous l'angle du *droit à une vie sûre*, droit que les pouvoirs publics devraient accorder à tous en tant que condition préalable pour le plein exercice de la citoyenneté.

Face à cette approche où la cohésion sociale voire l'accès aux droits fondamentaux et la participation citoyenne induisent la sécurité de tous, toute autre approche trop axée sur l'ordre public est bientôt mise en question. Dans le contexte de ce dualisme des stratégies – cohésion sociale ou sécurité publique ? – et des confusions qu'il pourrait engendrer, il semble prioritaire d'assurer la sécurité des citoyens contre toute réduction instrumentale aux questions de la criminalité ou, de plus, à une prétendue menace que certains *groupes sensibles* (à savoir les migrants et/ou les habitants des quartiers ou des régions défavorisés) présenteraient pour l'ordre public.

Le premier jour, le Forum prendra l'impulsion sur cette considération préliminaire afin de débattre des différents facteurs qui produisent l'insécurité dans le cadre des transformations de notre société sous l'emprise de la globalisation. Des chercheurs en économie et en sociologie, ainsi que des professionnels des médias y prendront la parole. Lors de la deuxième journée, le Forum utilisera, dans une perspective plus politique, les résultats des analyses précédentes, afin de s'attaquer aux défis qu'il faudra assumer collectivement pour répondre aux demandes sociales actuelles. La participation de plusieurs élus et fonctionnaires engagés dans les

politiques de sécurité, qu'elles soient publiques ou sociales, permettra d'animer le débat.

Plus en détail, la session d'ouverture va distinguer les véritables causes de l'insécurité de ses fausses perceptions, tout en mettant l'accent sur les effets que les politiques de mondialisations produisent sur la cohésion de la société européenne. Ainsi va-t-on évoquer, d'un côté, la perte de valeur identitaire du travail, la réforme l'État providence et les privatisations des services publics et, de l'autre, les préoccupations concernant les migrations et les quartiers prétendus *dangerieux*. Des perspectives nouvelles pour aborder ces sujets en tant que questions sociales seront proposées. Les arguments apportés devraient aussi faire réfléchir aux raisons qui poussent à adopter une approche sécuritaire, au prix parfois d'une paradoxale contribution au climat d'insécurité.

En continuité avec la précédente session, la deuxième cherche à éclairer davantage sur le *sentiment* d'insécurité et ses dynamiques actuelles par rapport aux médias et leur manière de traiter les sujets. Une analyse comparée des statistiques de la criminalité et des mécanismes d'information en la matière, avec une attention particulière accordée à l'image médiatique véhiculée sur les migrants et les problèmes liés aux flux migratoires, contribuera au débat. Les potentiels ambivalents des nouvelles technologies par rapport à la sécurité des citoyens (protections des données) et les enjeux qui découlent de la structure même des médias globalisés (besoin de pluralisme et transparence face aux concentrations, etc.) seront également abordés.

La troisième session, qui sera ouverte par Peter Schieder, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, présente une sélection significative d'instruments législatifs et de programmes publics mis en place ces dernières années pour assurer aux citoyens une vie sûre, tout en préservant la cohérence avec les principes d'un État de droit démocratique et respectant l'ensemble des droits de l'homme. Bien qu'hétérogène quant aux buts et aux stratégies tour à tour adoptées, une telle confrontation sera l'occasion de réfléchir à la perception locale de l'insécurité et aux conditions dans les-

quelles une réponse locale peut aussi avoir du « succès » en terme de cohésion sociale.

La session de clôture posera finalement la question de la gouvernance socio-économique dont l'Europe a besoin pour faire face aux causes les plus profondes de l'insécurité, voire pour assurer la confiance et la cohésion future. Le financement d'une telle démarche politique sera placé au centre du débat, en réaffirmant la nécessité de renforcer le dialogue social pour aborder toute réforme en la matière. En particulier, les tâches de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et du *Welfare* seront l'objet d'une attention considérable pour que le traité constitutionnel, proche d'être adopté, assume d'une façon cohérente l'agenda social d'une Europe élargie.

Bien que le déroulement des débats et les conclusions soient inconnus, l'on peut d'ores et déjà affirmer que c'est *l'idée d'Europe* en tant que société cohésive, pacifique et tolérante, qui est mise en jeu. Un choix précis est par là suggéré tout au long du Forum: soit l'on continue de considérer le modèle de développement et de société jusqu'à présent mondialisé comme une donnée à laquelle il faut adapter l'extension des droits et de la démocratie ; soit l'on s'engage pour une forme de gouvernance socio-économique alternative qui assurerait la sécurité principalement par la cohésion citoyenne. Bien entendu, il faudrait aussi étendre ce principe aux relations de l'Europe avec le reste du monde.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : http://www.coe.int/T/F/cohesion_sociale/Analyse_et_Recherche/Activites/Forum_2003/default.asp

Federico Oliveri, Chercheur en philosophie politique à l'École Normale Supérieure de Pise (Italie), responsable pour l'organisation du Forum 2003

Contact: Gilda Farrell, Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale, Tel.: + 33 (0)3 88 41 30 57, Fax: + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail: gilda.farrell@coe.int



La 7^e Conférence des ministres européens de la Santé s'est tenue les 12 et 13 juin 2003 à Oslo, Norvège, à l'invitation et sous la présidence de Dagfinn Høybråten, ministre norvégien de la Santé. La Conférence avait pour thème général « *Santé, dignité et droits de l'homme – Le rôle et la responsabilité des ministres de la Santé dans la maîtrise des enjeux et des mutations sociales et technologiques au début du troisième millénaire* ».

Les sous-thèmes étaient les suivants :

- Gérer l'incidence de l'évolution de la société sur la santé, la dignité et les droits de l'homme;
- Gérer l'incidence des innovations technologiques sur la santé, la dignité et les droits de l'homme, et
- Le rôle et la responsabilité des ministres de la Santé dans la maîtrise des enjeux et des mutations sociales et technologiques au début du troisième millénaire.

A la séance d'ouverture de la Conférence, M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, a souligné le rôle du Conseil de l'Europe, qui privilégie la dimension éthique et les droits de l'homme en matière de santé. Elle a souligné à nouveau que l'Organisation, qui tient la santé pour la source principale du capital humain, s'attache à promouvoir le développement durable et à contribuer à la cohésion sociale.

Elle a donné notamment pour exemple les travaux menés en matière de transfusion sanguine, domaine dans lequel les normes élaborées par le Conseil de l'Europe ont été traduites dans plus de vingt langues et ont inspiré de nombreuses directives nationales. Elle a cité comme autre exemple la série de recommandations adoptées par le Conseil de l'Europe sur les soins de santé destinés aux groupes vulnérables, par exemple la Recommandation sur l'organisation des soins de santé pour les malades chroniques.

Dagfinn Høybråten, ministre norvégien de la Santé, a appelé ses collègues à mieux cerner les moyens de répondre aux besoins sanitaires des personnes vulnérables dans une société moderne et à garantir l'égalité d'accès aux services de santé. Il faut, dans ce contexte, réfléchir à

des valeurs clés comme la dignité humaine. M. Høybråten a rappelé que la vulnérabilité n'est pas le propre de certains groupes. Tout un chacun peut, à un moment ou à un autre de sa vie, devenir vulnérable. Il ne s'agit pas d'un problème politique mais existentiel.

Les délégations de trente-cinq Etats membres du Conseil de l'Europe ont participé à la Conférence. Des représentants des organes du Conseil de l'Europe comme le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Banque de développement étaient présents et ont participé aux débats. Parmi les organisations internationales représentées à la conférence, on peut citer la Commission européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et la Fédération des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M^{me} Gro Harlem Brundtland, alors directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a déclaré que le droit à la santé était un objectif vers lequel devaient tendre tous les gouvernements, riches et pauvres. Ce n'est, bien sûr, pas réalisable du jour au lendemain. Toutes les nations ont des contraintes dues très souvent à des ressources limitées, c'est pourquoi le principe de réalisation progressive est essentiel pour l'exercice de tous les droits de l'homme.

M. Fernand Sauer, directeur de la Santé publique de la Commission européenne, a estimé qu'il était important d'établir des relations et de travailler avec d'autres organisations et, dans ce contexte, il s'est félicité des relations fructueuses entretenues en particulier avec le Conseil de l'Europe. Parmi les travaux récents, on peut citer la coopération relative à la sécurité des produits sanguins, aux tissus et aux cellules. Plus généralement, M. Sauer a affirmé que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne partageaient les mêmes valeurs et poursuivaient des buts communs en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

Les séances de travail ont donné aux ministres européens de la Santé l'occasion d'examiner les aspects éthiques des droits de l'homme en rapport notamment avec les thèmes suivants: la mondialisation, les nouvelles responsabilités des principaux acteurs sanitaires s'agissant de promouvoir la cohésion sociale par delà les obstacles culturels, la nouvelle tech-

nologie de l'information et le système de santé, les innovations technologiques, la violation de la dignité humaine par un mauvais emploi des nouvelles techniques et les conséquences du dépistage génétique prédictif.

Dans leur déclaration finale, les ministres européens de la Santé sont convenus que les services de santé devaient fonctionner dans le cadre des droits de l'homme promus par le Conseil de l'Europe, compte tenu du fait que la vulnérabilité n'est pas forcément le lot de certains groupes sociaux, ni de certaines tranches d'âge mais peut frapper quiconque à tout moment. Les ministres ont soutenu le financement public des innovations technologiques des systèmes de santé et du traitement des données relatives aux patients afin d'accroître l'efficacité et la sécurité; ils étaient, en outre, pleinement conscients que la solidarité ne pouvait plus se limiter à la seule population nationale mais devait s'étendre à d'autres pays qui se trouvent en butte aux mêmes difficultés.

Toujours dans leur déclaration finale, les ministres européens de la Santé ont demandé au Conseil de l'Europe, et notamment au Comité européen de la santé (CDSF), de poursuivre et d'intensifier, d'une manière coordonnée, ses travaux sur la dimension de la santé qui relève des questions sociales et éthiques et des droits de l'homme dans l'administration et la disponibilité, d'une part, de soins de santé fondés sur des données sûres, d'autre part, des services y afférents; de faire des propositions en vue d'éventuels partenariats visant à réduire les inégalités dans et entre les pays; d'élaborer, enfin, des cadres conceptuels pour les divers domaines d'activité sanitaire, leur organisation et leur fonctionnement, y compris les aspects sociaux, éthiques et juridiques de la question.

Les conférences des ministres européens de la Santé ont lieu régulièrement depuis 1981. A l'invitation de M. Rudolf Zajac, ministre de la Santé de la République slovaque, la 8^e Conférence se tiendra à Bratislava, en 2007.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites suivants: http://www.coe.int/T/F/Cohésion_sociale/Santé et <http://www.coe.int/health-Oslo/fr>

Contact: Karl-Friedrich Bopp, Chef de la Division de la Santé, DG III - Cohésion Sociale, tél.: +33 (0)3 88 41 22 14, Fax: +33 (0) 3 88 41 27 26, E-mail: karl-friedrich.bopp@coe.int

Activités dans le secteur de la santé: décisions récentes et faits nouveaux

Dans le cadre de sa mission générale visant à réaliser une union plus étroite entre ses Etats membres et à contribuer au progrès social, les activités du Conseil de l'Europe dans le secteur de la santé visent à la fois à élever les normes des soins médicaux et à promouvoir des conditions de vie favorisant la santé.

Dans ce contexte, le Comité européen de la santé (CDSP) joue un rôle essentiel en élaborant des directives pratiques sur des questions qui se posent aux gouvernements en vue d'améliorer la vie quotidienne des citoyens des Etats membres. Sa stratégie est fondée sur une approche intégrée des progrès de la médecine d'une part et des valeurs – juridiques, éthiques, sociales – de l'individu, d'autre part. Ses activités ont toujours pour objectifs la démocratisation et l'humanisation des services de santé.

Le 19 juin 2003, le Comité des Ministres a adopté trois recommandations émanant du Comité européen de la santé (CDSP):

- *Recommandation (2003) 11 sur la mise en place de procédures d'inactivation des agents pathogènes pour les composants sanguins*

« Les procédures d'inactivation des agents pathogènes » sont de nouvelles mesures de sécurité concernant les composants sanguins. Parmi les questions soulevées par la recommandation figurent le coût de ces procédures par rapport au gain en terme de sécurité, le fait que leurs bénéfices pour la santé des personnes restent à prouver ainsi que leur risque d'impact négatif sur l'efficacité des composants sanguins.

Un des principaux objectifs du Conseil de l'Europe est d'assurer que les produits sanguins disponibles soient extrêmement sûrs. Le Comité des Ministres a rappelé à ce propos que le *Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance de qualité des composants sanguins*, dont la 9^e édition est disponible, offre une norme internationale remarquable dans ce domaine et sert aussi aux Etats membres et à d'autres Etats pour élaborer des directives nationales sur ce sujet.

- *Recommandation (2003) 12 relative aux registres des donneurs d'organes*

Les registres des donneurs d'organes contiennent des informations précises sur

le consentement donné ou refusé par les donneurs et permettent aux individus d'exprimer leurs souhaits de manière simple et fiable. Les donneurs peuvent, s'ils le souhaitent, préciser exactement quels organes ou tissus ils désirent ou ne désirent pas donner. Les donneurs peuvent également révoquer leur enregistrement à tout moment.

Cette recommandation est une contribution importante à la politique du Conseil de l'Europe en faveur du don d'organes car elle améliore la transparence et la traçabilité de la procédure.

- *Recommandation (2003) 10 sur xénotransplantation*

La xénotransplantation, c'est-à-dire la transplantation d'organes et de tissus d'origine animale, est encore en grande partie expérimentale, mais elle constitue une réponse possible à la pénurie d'organes et de tissus d'origine humaine. Toutefois, elle implique pour la santé publique des risques inconnus et potentiellement importants. Afin de réduire au minimum ces éventuels risques pour la santé publique, la recommandation fixe des directives aux Etats membres. Elle précise aussi les conditions qui doivent être réunies pour qu'une xénotransplantation soit autorisée.

Égalité d'accès à des soins de qualité et en toute sécurité dans les services de santé

Lors de sa réunion de juin 2003, le Comité européen de la santé (CDSP) a adopté un *projet de recommandation sur l'organisation des soins palliatifs* qui sera soumis au Comité des Ministres en vue de son adoption.

Les soins palliatifs sont actuellement définis comme étant des soins qui permettent « d'améliorer la qualité de la vie des patients et de leurs familles confrontés aux problèmes qui accompagnent les maladies potentiellement mortelles, en prévenant et en soulageant la souffrance grâce à une évaluation et un traitement irréprochable de la douleur et d'autres problèmes d'ordre physique, psychosocial et spirituel ». Ce projet de recommandation comporte des propositions aux Etats membres concernant le cadre législatif nécessaire au développement des soins palliatifs ainsi que sur les structures à mettre en place pour la pratique des soins palliatifs au sens large pour le patient et sa famille élargie. Il s'appuie sur un exposé des motifs contenant notamment des informations sur l'existence, la portée et la nature des soins

La Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire

Si la Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire n'a pas retenu l'adjectif « social » dans sa dénomination, la dimension sociale est à la base de la quasi-totalité de ses activités. Sa conviction, telle qu'elle apparaît dans ses rapports, recommandations, conférences et dans les nombreux liens qu'elle entretient avec des organisations internationales à l'échelle européenne et mondiale, se résume parfaitement comme suit: c'est seulement en cas de croissance économique dans les Etats membres qu'il est possible de répondre aux besoins sociaux et d'améliorer la situation durablement.

Le lecteur intéressé est renvoyé par exemple aux débats annuels sur « l'OCDE et l'économie mondiale » qui se déroulent au sein de l'Assemblée élargie à laquelle participent toutes les délégations parlementaires des pays membres non européens de l'OCDE (Australie, Canada, Japon, Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande et États-Unis) sur un pied d'égalité avec leurs homologues de la région couverte par le Conseil de l'Europe. Les questions sociales y figurent au premier plan dans le cadre de l'évaluation plus générale de la conjoncture et des perspectives économiques mondiales (voir <http://assembly.coe.int/> et www.coe.int).

La Commission des questions économiques et du développement et l'Assemblée parlementaire dans son ensemble servent aussi de tribune parlementaire à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) qui a son siège à Londres. Là aussi, lors des débats annuels, une attention particulière est accordée à la situation sociale dans les nombreux pays d'Europe centrale et orientale dans lesquels la BERD est active. La commission juge particulièrement important de veiller à ce que le progrès économique s'accompagne de réformes sociales et d'éviter que de nouveaux clivages apparaissent à mesure que l'intégration économique et sociale de l'Europe s'intensifie.

La commission, et par extension l'Assemblée parlementaire dans son ensemble, servent également de tribune parlementaire régulière pour des débats sur les activités d'institutions mondiales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. A l'heure où les inconvénients de la mon-

palliatifs pratiqués dans les Etats membres et sur l'environnement dans lequel ils sont pratiqués.

Lors de sa réunion de novembre 2003, le Comité européen pour la santé (CDSP) examinera les résultats des travaux des divers comités d'experts dans les domaines suivants: révision de l'article 11 de la Charte sociale; impact des technologies de l'information sur les soins de santé – le patient et l'Internet; les médias et la santé. A cette occasion, le CDSP examinera également l'état d'avancement de son programme de travail actuel, qui comprend des études sur les thèmes suivants: les services de santé dans une société multiculturelle; la gestion de la sécurité et de la qualité dans les soins de santé – prévention des événements indésirables en matière de soins, une approche systémique; les hôpitaux en transition: nouvel équilibre entre les soins institutionnels et soins en milieu ouvert; la mobilité transfrontière des professionnels de santé et son incidence sur le fonctionnement des systèmes des soins.

On trouvera des informations complémentaires sur les sites web suivants: http://www.coe.int/T/F/Cohésion_sociale/Santé/ et http://www.coe.int/T/F/Communication_et_Recherche/Presse/Dossiers_thématiques/La_politique_de_Santé

Contact: Karl-Friedrich Bopp, Chef de la Division de la Santé, DG III - Cohésion Sociale, tél.: +33 (0)3 88 41 22 14, Fax: +33 (0)3 88 41 27 26, E-mail: karl-friedrich.bopp@coe.int

Forum pour l'enfance et la famille : débat sur la question des médiateurs pour les enfants

Le 25 mars 2003, à Strasbourg, le Forum pour l'enfance et la famille du Conseil de l'Europe a tenu un débat sur le rôle et les compétences des médiateurs nationaux pour les enfants. Les moyens de soutenir l'institution de médiateurs pour les enfants dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe et la possibilité de créer un poste de médiateur européen pour l'enfance furent également largement examinés.

M. Claude Lelièvre, Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française de Belgique et Chef du Réseau européen de médiateurs pour les enfants (ENOC, <http://www.ombudsnet.org/>), a présenté la structure du réseau, qui comprend actuellement dix-neuf membres dans une quinzaine de pays, et indiqué qu'il était envisagé d'élargir sa composition à vingt-deux membres. Il a décrit sa mission, soulignant la nécessité de garantir l'indépendance du médiateur par la voie législative et l'autonomie financière.

Les interventions de M^{me} Ingeborg Jørgensen et de M^{me} Laura Dent, représentantes d'un groupe de jeunes, qui ont exposé leur point de vue sur le rôle des médiateurs nationaux et européens ont constitué l'un des temps forts du Forum. Elles ont souligné l'importance que revêtent pour un médiateur des enfants les qualités suivantes: indépendance, accessibilité directe, aptitude à comprendre les besoins d'enfants d'âges différents et à les traiter comme des membres à part entière de la société.

Deux médiateurs d'Europe centrale et orientale se sont adressés au Forum. M. Alexey Golovan, médiateur pour les enfants à Moscou, a signalé que la Fédération de Russie en comptait treize au total et qu'il existait entre eux de nombreuses différences, reflétant la diversité de la structure fédérale complexe du pays. Il a fait remarquer que même si son domaine de compétence se limitait à une grande ville, sa charge de travail était importante car, à Moscou, le nombre d'enfants s'élevait à 1,5 million. M^{me} Nevenka Krusarovska, médiatrice adjointe pour la protection des droits de l'enfant en "ex-République yougoslave de Macédoine", est activement associée aux réformes législatives, notamment à l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, ainsi qu'au contrôle des normes et à l'application des lois. Elle a souligné qu'une attention particulière était accordée à la protection des droits des minorités et des enfants victimes de la traite.

M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, a mis l'accent sur l'importance de défendre les droits de l'enfant tant au niveau national qu'international, illustrant les avantages de l'approche pluridisciplinaire adoptée par l'Organisation. Elle a souhaité que les activités et réalisations dans ce domaine soient mieux connues. Observant que le débat sur l'institution d'un médiateur européen pour les enfants n'en était encore qu'à ses prémices, elle a indiqué qu'elle suivrait son évolution avec intérêt.

M. Tom Cox, Président de la sous-commission de l'enfant de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, s'est vivement félicité du développement du nombre de médiateurs dans les pays européens. Il a indiqué qu'un médiateur européen pour l'enfance pouvait encourager la mise en œuvre de réformes concrètes à tous les niveaux. Il a souligné que l'Assemblée parlementaire avait reconnu l'utilité d'un tel poste pour mieux coordonner les travaux des médiateurs nationaux pour les enfants, favoriser la communication entre les diverses autorités chargées de protéger les droits de

dialisation deviennent de plus en plus importants, la commission essaie de faire en sorte que le processus de mondialisation puisse se dérouler de manière responsable socialement à la fois vis-à-vis des pays en développement et des populations vulnérables en Europe.

La commission traite aussi périodiquement des moyens de lutter contre le chômage en étroite coopération avec la commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée.

En conclusion donc, on peut dire que les travaux de la Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire tiennent compte de la conviction selon laquelle la dépendance entre le progrès économique et le progrès social est vitale. La commission et l'Assemblée parlementaire restent donc fidèles à l'objectif du Conseil de l'Europe tel qu'il est énoncé à l'article premier du Statut de l'Organisation, à savoir que l'Organisation est là pour « favoriser le progrès économique et social » de ses Etats membres.

Contact: Kjell Torbiörn, Secrétaire de la Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire, Tél.: + 33 (0)3 88 41 21 20, Fax: +33 (0)3 88 41 27 19, E-mail: kjell.torbiorn@coe.int

Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe : L'emploi des groupes vulnérables

En 2002, le Conseil de l'Europe a créé un nouveau Groupe de spécialistes sur l'emploi pour les groupes marginalisés (CS-MA) chargé de travailler sur l'accès à l'emploi des groupes marginalisés et vulnérables. Ses travaux ont pour objectif final d'élaborer des lignes directrices pour améliorer les politiques des Etats membres (voir article en page 5 du Bulletin spécial N°2 de 2002 consacré à l'emploi).

Lors de sa 3^{ème} réunion de travail, en juin 2003, le CS-MA a mené ses discussions sur la base de deux études : la première fut préparée, à la requête du Groupe, par M^{me} Jane Pillinger, experte irlandaise en matière d'accès à l'emploi ; la seconde fut commanditée par la Commission de la cohésion sociale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) à deux experts espagnols - M. Gonzalez et M^{me} Gavira de l'Université de Séville.

l'enfant et mieux associer les enfants au processus de développement des meilleures pratiques dans tous les Etats membres. En outre, la création d'un tel poste constituerait, pour les enfants, un message fort, en leur montrant qu'ils sont pris au sérieux.

Les idées de M. Cox ont été accueillies avec une compréhension totale et un soutien sans réserve par le groupe de jeunes présents à la réunion, mais de nombreux autres participants ont estimé que ce poste était superflu. Le Forum préférerait concentrer ses efforts sur la promotion des médiateurs nationaux pour les enfants dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe. Il a été, néanmoins, suggéré que certaines questions «transfrontalières» complexes concernant les droits de l'enfant soient traitées à l'échelon européen. Le Forum a estimé que la coopération entre les médiateurs pour les enfants ainsi qu'entre l'ENOC et le Conseil de l'Europe devait être renforcée à l'avenir.

Contact: Irena Kowalczyk, Administratrice, Service des politiques sociales, DG III - Cohésion Sociale, Tel.: + 33 (0)3 90 21 44 34, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 18, E-mail: irena.kowalczyk@coe.int

Des initiatives pour faciliter le dialogue sur les questions de migration

Lors de la 7^e Conférence des ministres responsables des migrations (Helsinki, septembre 2002), à laquelle étaient invités pour la première fois des Etats non membres du sud du bassin méditerranéen, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a présenté sa proposition « de créer (...) une structure qui faciliterait ou, au besoin, susciterait le dialogue entre les pays de départ, les pays de transit et les pays d'accueil » (*voir article page 4 du Bulletin N°7*).

Le Comité européen sur les migrations (CDMG) a décidé lors de sa réunion plénière en mars 2003, d'institutionnaliser ses contacts au niveau politique avec les pays d'origine et de transit en organisant une rencontre avec les pays deux fois par an le troisième jour de ses réunions plénières. Il offrira une plate-forme politique permettant à des Etats non-membres de siéger à égalité avec les Etats membres.

En juin 2003, le Comité des Ministres a décidé d'autoriser cette plate-forme politique à se tenir pour la première fois lors de la prochaine réunion du CDMG qui aura lieu du 8 au 10 décembre 2003 à Rotterdam à l'invitation des autorités néerlandaises. Le choix de tenir cette réunion à Rotterdam, ville multiculturelle dans laquelle diverses politiques d'intégration ont été mises en œuvre, constitue un signal politique fort de la

part de la présidence néerlandaise du Comité des Ministres.

La valeur ajoutée d'une telle plate-forme politique est sa dimension géographique unique et la régularité de ses contacts. En effet, les quarante-cinq Etats membres du Conseil de l'Europe, parmi lesquels figurent des pays d'origine, de transit et d'accueil, se réuniront deux fois par an avec six Etats non européens qui sont des pays d'origine et de transit d'immigrants. Ces réunions permettront une coopération étroite multilatérale mais aussi bilatérale. Les pays ont été choisis en fonction des routes migratoires empruntées le plus souvent par les immigrants qui arrivent en Europe. Le CDMG a retenu une route africaine et une route asiatique pour lancer le dialogue et le partenariat.

Cette plate-forme sera notamment chargée d'élaborer un programme d'activités avec tous ses participants (c'est-à-dire avec les Etats membres du Conseil de l'Europe en concertation avec les Etats non-membres concernés) en vue de mettre en œuvre efficacement la stratégie du Conseil de l'Europe pour une gestion méthodique des migrations.

Une des premières tâches de cette plate-forme pourrait être la création d'un instrument du Conseil de l'Europe sur les questions de migrations, comme l'a demandé le Comité des Ministres lors de sa dernière session ministérielle (Strasbourg, 14 et 15 mai 2003).

Le bras opérationnel de cette plate-forme politique pourrait prendre la forme d'une agence ou d'un centre des migrations. Ses fonctions principales seraient d'analyser l'évolution des migrations (flux migratoires) et d'élaborer des projets dans les divers domaines couverts par la stratégie de gestion des migrations (accueil, intégration, retour et réinsertion dans le pays d'origine, etc.). En outre, cette structure devrait travailler en collaboration étroite avec les organisations internationales partenaires telles que l'Union européenne, l'OMI, l'OIT et le HCR ainsi qu'avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).

Les autorités grecques se sont déjà déclarées prêtes à accueillir une telle structure à Athènes.

La plate-forme politique et l'agence ajouteraient certainement une dimension nouvelle aux travaux accomplis par le Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations.

Contact: Maria Ochoa-Llido, Chef de la Division des Migrations et des Roms/Tsiganes, Tél.: + 33 (0)3 88 41 21 79, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 31, E-mail: maria.ochoa@coe.int

Cette dernière étude, basée sur un questionnaire adressé aux collectivités locales et sur l'analyse de bonnes pratiques, avait pour objectif d'analyser le rôle des autorités locales et régionales dans la recherche de solutions pour promouvoir l'accès à l'emploi des groupes vulnérables. Les deux consultants ont présenté des conclusions et recommandations, qui ont été élaborées à l'attention de tous les niveaux concernés par l'accès à l'emploi, à savoir local, régional, national et européen.

En premier lieu, ils ont clarifié les termes de l'étude en précisant que les groupes de population vulnérables sont constitués d'une grande variété de catégories sociales, qui souvent se recouvrent partiellement. Néanmoins, il a été décidé de se concentrer sur les groupes suivants : les personnes handicapées, les personnes sans-emploi et susceptibles de devenir des travailleurs indépendants, les immigrés et les personnes appartenant à des minorités ethniques.

Le premier constat est que l'on ne peut traiter les problèmes isolément car l'exclusion du marché de l'emploi est liée à des problèmes dans le domaine du logement, de l'éducation, de la santé, à des difficultés au sein de la famille, etc.. De fait, des solutions à la fois globales et coordonnées entre les divers acteurs sont nécessaires pour permettre de traiter les désavantages multiples auxquels sont confrontés les groupes vulnérables. Par ailleurs, il est nécessaire d'élaborer des approches plus individualisées, plus centrées sur les besoins complexes et multiples des usagers des services sociaux en général, et des services de l'emploi en particulier.

Les autorités locales et régionales jouent bien entendu un rôle-clé dans la recherche de solution à ces problèmes, surtout lorsque des politiques de décentralisation sont mises en œuvre dans les Etats membres. La décentralisation exige une meilleure coordination tant verticale (entre les politiques nationales et le niveau local) qu'horizontale, entre les divers services impliqués. La décentralisation implique aussi que des transferts de ressources et de compétences soient effectués au bénéfice des collectivités territoriales afin que ces dernières ne se retrouvent pas simplement avec la tâche de trouver des solutions sans en avoir les moyens.

Dans leurs recommandations aux divers niveaux décisionnels concernés, les consultants ont en outre mis l'accent sur les éléments suivants :

- la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, tant

Forum européen pour les Roms et les Voyageurs : d'une initiative finlandaise à une proposition franco-finlandaise

Le 24 janvier 2001, M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, a suggéré, dans son intervention devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de réfléchir sérieusement à la nécessité de créer, pour les Roms, une sorte d'assemblée consultative qui les représenterait au niveau paneuropéen. A la session du Comité des Ministres de novembre 2001, M. J. Laajava, Secrétaire d'État finlandais, a déclaré qu'à ses yeux, vu l'importance de ses membres et l'étendue de ses compétences en matière de droits de l'homme, le Conseil de l'Europe constituait le cadre idéal pour une telle instance. Il a indiqué qu'un groupe *ad hoc* étudierait en détail les divers aspects liés à cette création.

A l'automne 2001, a été institué un groupe exploratoire informel composé de membres d'organisations romanes internationales, de Roms, d'experts gouvernementaux, et de représentants de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, sous la conduite de M. Gunnar Jansson, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; ce Groupe a tenu des réunions régulières pour examiner la faisabilité d'une telle instance consultative au niveau paneuropéen.

Durant cette période, les organisations romanes internationales ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités et ont réussi à surmonter certains conflits d'intérêt pour parvenir à un compromis. Un débat a également eu lieu entre les Roms qui étaient favorables à une représentation transversale, fondée sur l'appartenance à des organisations internationales, tribus et groupes religieux, et ceux qui préféreraient une composition nationale.

En septembre 2002, le groupe exploratoire a élaboré un rapport final comportant des propositions en vue de créer une instance consultative romane paneuropéenne. Les recommandations couvraient les buts et objectifs, la composition (entièrement non gouvernementale) et les fonctions du Forum, son financement et les liens éventuels avec le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.

En octobre 2002, ce rapport a été soumis, au sein du Conseil de l'Europe, au Comité des Ministres et au Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs (MG-S-ROM), seul organe intergouvernemental s'occupant spécialement des questions relatives aux Roms et Tsiganes et plus récemment aux Voyageurs. Dans un communiqué daté de novembre 2002, le Comité des Ministres « a noté avec intérêt l'initiative finlandaise concernant un "Forum européen pour les Roms" ». Le Groupe de rap-

porteurs sur les questions sociales et de santé (GR-SOC) du Comité des Ministres a été chargé « de poursuivre ses travaux relatifs à l'initiative finlandaise concernant un "Forum européen pour les Roms", en tenant compte de son actualité, et de faire des propositions quant aux suites qu'il convenait de donner à cette initiative. » Il s'est exprimé en faveur de la création d'un groupe de travail ouvert chargé d'examiner la question d'un éventuel forum pour les Roms et les Voyageurs (GT-ROMS), sous la présidence de l'ambassadeur finlandais.

A ce jour, le GT-ROMS s'est réuni trois fois: après avoir approuvé son mandat, il a dressé une liste des questions à traiter et examiné l'opportunité d'instituer un tel forum et sa compatibilité avec le principe de non discrimination, consacré par l'Article 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il a également diffusé un questionnaire pour recueillir des informations sur le niveau de participation des Roms dans les Etats membres.

A sa dernière réunion de juillet 2003, les gouvernements de la France et de la Finlande ont formulé conjointement une proposition soulignant que le Forum n'avait pas pour but d'accorder des droits spéciaux mais de favoriser l'intégration des populations roms dans la société où elles vivent. Selon la proposition conjointe, le forum ne serait pas un organe du Conseil de l'Europe, ni ne serait entièrement indépendant. Ce serait un partenariat entre le Conseil de l'Europe et une association, créé par les Roms et les Voyageurs et régie par le droit français. L'intérêt d'un tel partenariat réside dans la contribution financière et concrète que le Conseil de l'Europe peut apporter en donnant aux représentants du forum la possibilité d'assister à certaines réunions des divers organes et instances du Conseil de l'Europe. D'autres discussions ont porté sur l'hétérogénéité de la population à représenter, la nécessité d'un équilibre géographique et entre les sexes ainsi que sur le financement du forum.

Le 17 septembre 2003, le Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs (MG-S-ROM) tiendra une réunion extraordinaire à Strasbourg pour donner son avis sur les propositions franco-finlandaises et expliquer comment le Groupe voit sa collaboration avec ce futur partenaire éventuel. Cet avis sera soumis le lendemain à la quatrième réunion du GT-ROMS qui pourra aussi faire des commentaires sur le projet de proposition franco-finlandais.

Les questions relatives à la composition, la représentativité et le financement du forum ne sont pas encore tranchées; il s'agit de problèmes cruciaux et délicats qui devraient être élucidés d'ici la fin de cette année.

Contact : Michael Guet, Secrétaire du MG-S-ROM, Service des migrations et des Roms/Tsiganes, DG III - Cohésion Sociale, Tél.: + 33 (0) 3 90 21 49 63, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 05, E-mail: michael.guet@coe.int

sur base ethnique que de sexe, et la lutte contre les disparités territoriales doivent faire l'objet de politiques actives de la part des Etats ;

- le suivi et l'évaluation des politiques et du fonctionnement des services doivent être développés et généralisés à tous les échelons; pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre l'élaboration et la promotion d'indicateurs de qualité et d'améliorer la transparence de telles procédures ; il est également indispensable de prendre conscience que l'évaluation requiert des compétences particulières et des ressources et que donc, il est nécessaire de se donner les moyens de l'évaluation, à savoir de former les personnes qui seront amenées à évaluer les politiques et de prévoir des financements adéquats ; par ailleurs, l'évaluation doit être un processus participatif et collectif ;
- la circulation de l'information, et en particulier la remontée de l'information de la base vers le niveau de la prise de décision, ainsi que la collecte d'information sur les groupes vulnérables doivent être améliorées ;
- enfin, au niveau local, il est important de permettre une réelle participation des usagers ainsi que le développement de partenariat locaux.

Ceci représente quelques-unes des principales conclusions de la très complète étude de M. Gonzalez et Mme Gavira, qui se trouve sur le site Internet du CPLRE : http://www.coe.int/T/F/Cplre/_4_Sessions_du_CPLRE/1_Sessions_pl%20E9ni%20E8res/1_10e_Session/partiell_CG_10_07.asp.

Le CPLRE a adopté lors de sa 10^{ème} Session Plénière, au mois de mai 2003, la Recommandation 129 (2003)I sur les groupes vulnérables et l'emploi et la Résolution 153 (2003) sur les groupes vulnérables et l'emploi préparés sur la base des résultats de cette étude.

La Commission de la cohésion sociale du CPLRE a décidé de poursuivre son travail dans ce domaine en focalisant son attention sur le rôle des autorités locales et régionales dans l'intégration sociale et dans le marché du travail des réfugiés.

Contact : Alessandro Mancini, Secrétaire de la Commission plénière de la cohésion sociale, CPLRE, Tél. : + 33 (0)3 88 41 22 65, Fax : + 33 (0)3 88 41 27 51, E-mail : alessandro.mancini@coe.int

Projet intégré « Les institutions démocratiques en action »

Le projet intégré « Les institutions démocratiques en action » (PII) contribue activement à la préparation du Forum 2004 sur « Solidarité sociale et engagement citoyen pour promouvoir la cohésion sociale » qui sera organisé par la Division pour le développement de la cohésion sociale.

À l'occasion de l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres sur la gouvernance électronique dans le cadre du PII, le Groupe de spécialistes sur la participation des usagers aux services sociaux fournira des conseils sur la gouvernance électronique en rapport avec la politique sociale. Dans cette optique, le PII soutient financièrement l'établissement, à la demande du Groupe de spécialistes, d'un document de travail sur le rôle des techniques de l'information et de la communication (TIC) dans les services sociaux, en ce qui concerne notamment la participation des usagers. Ce thème a également été traité lors du Congrès allemand annuel sur la protection sociale, tenu au mois de mai à Fribourg, en Allemagne, et coorganisé par la DG III du Conseil de l'Europe en coopération avec le PII.

La participation des usagers à la mise en place de services sociaux utilisateurs des TIC est l'un des points soulignés dans le message politique que le Comité des Ministres adressera au Sommet mondial des Nations Unies sur la Société de l'information (SMSI), qui se tiendra en décembre 2003, à Genève. L'expert de la DG III qui a participé à l'élaboration du message a confirmé que les TIC permettent, d'une part, de surmonter les obstacles qui empêchent certaines personnes de faire valoir réellement leurs droits et, d'autre part, d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables comme les personnes âgées, les malades chroniques, les personnes handicapées et tous ceux qui sont menacés de marginalisation sociale.

Le PII fournit un soutien financier substantiel au programme sur la participation des enfants à l'école et dans la communauté locale, mis en œuvre par le Groupe de travail sur l'enfance, la démocratie et la participation à la société, en partenariat avec la Direction de la jeunesse et du sport et le Projet sur l'éducation à la citoyenneté démocratique (DG IV). Le programme vise à déterminer les conditions nécessaires pour que les enfants participent à la prise de décisions sur des questions les concernant à l'école et dans la communauté locale. Les conclusions serviront à élaborer une Charte scolaire européenne sur le thème « pour

une école démocratique sans violence », avec la participation d'un grand nombre d'établissements scolaires à travers l'Europe.

La question de la participation des jeunes aux processus de décision sera plus amplement étudiée dans le cadre des activités ci-après qui analyseront notamment les facteurs sociaux qui affectent la participation:

- Le Séminaire sur la « participation de jeunes femmes à la vie politique », qui se tiendra à Strasbourg, les 16-17 septembre 2003. En regroupant les compétences d'expert du Conseil de l'Europe s'agissant de promouvoir la participation des jeunes et la parité hommes-femmes dans la vie politique, le séminaire formulera des recommandations en vue de l'adoption de mesures visant à encourager la participation de jeunes femmes à la politique.
- le symposium intitulé « les jeunes et les institutions démocratiques - de la désillusion à la participation », prévu les 26-28 novembre 2003, à Strasbourg, qui se concentrera sur les raisons de l'indifférence vis-à-vis des institutions démocratiques et du manque de participation et cherchera à dégager les moyens de surmonter cette désillusion.

Le projet intégré « Les institutions démocratiques en action » présentera ses conclusions finales lors d'une session ministérielle en 2004. Des conférences thématiques spécifiques seront également organisées afin de diffuser des conclusions ciblées.

On trouvera également des informations sur le projet intégré « Les institutions démocratiques en action » sur le site Internet: www.coe.int/democracy.

Contact: Michael Remmert, Responsable de projet, Tél.: +33 (0)3 88 41 34 05, Fax: +33 (0)3 90 21 52 85, E-mail: michael.remmert@coe.int

Projet intégré « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique »

Le projet intégré « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique » (2002-2004) a été lancé pour aider les décideurs et d'autres personnes intéressées à lutter contre la violence quotidienne, conformément aux normes européennes en matière de droits de l'homme. Il s'agit prioritairement d'élaborer une politique globale de la prévention de la violence dans la vie quotidienne ainsi qu'une série d'instruments concrets pour sa mise en œuvre. Le projet couvre la violence urbaine, domestique, scolaire et sportive, ainsi que la violence pouvant être liée à la diversité culturelle et religieuse, à l'exclusion sociale, à la traite

des êtres humains et aux médias. En outre, il met au point de nouvelles stratégies de sensibilisation et de formation des jeunes, d'assistance aux victimes de la violence et de médiation.

Pour réaliser le projet et trouver des réponses coordonnées à la violence, différents organes et services du Conseil de l'Europe mettent en commun leurs ressources. Le projet fonctionne comme un centre de liaison entre les services en vue de faciliter la coopération et l'échange d'informations, tout en co-finançant certaines activités et en assurant la coordination pour élaborer des politiques globales. En 2003, le projet s'attache à finaliser les documents d'orientation et les instruments d'application, tâche entreprise en 2002. En même temps, la préparation du rapport final et des manifestations marquant l'achèvement du projet en 2004 a déjà commencé.

Les activités relatives aux questions sociales dans lesquelles la Direction générale de la cohésion sociale joue manifestement un rôle majeur, vont de la détermination des causes fondamentales de la violence à l'étude des effets de la violence sur certains groupes de victimes, en vue de concevoir des stratégies de prévention. Des enquêtes de victimation ont été menées auprès des personnes vulnérables (comme les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées) et des minorités (Roms/Tsiganes, par exemple). La mise en œuvre d'une stratégie novatrice visant à prévenir la violence liée à la drogue et à l'alcool dans des endroits déterminés (lieux de divertissement, manifestations de grande envergure et lieux publics où se réunissent de petits groupes) est en passe d'être achevée tandis qu'une autre stratégie destinée à assurer l'intégration sociale des jeunes issus de milieux urbains défavorisés est en cours d'élaboration. Cette dernière se fondera sur des études approfondies dans plusieurs zones de grandes villes sujettes à la violence. Une stratégie de gestion des migrations a déjà fait l'objet d'une publication qui sera suivie prochainement d'un rapport sur les nouveaux schémas de migration illégale en Europe. L'un des temps forts de cet automne sera le forum « Cohésion sociale ou sécurité publique: comment l'Europe peut-elle répondre au sentiment d'insécurité collective? » (Strasbourg, 23-24 octobre 2003 - *Pour plus de précisions à ce sujet, voir article p.3*).

On trouvera également des informations sur le projet intégré « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique » sur le site Internet: www.coe.int/violence.

Contact: Jean-Pierre Titz, Responsable de projet, Tél.: +33 3 88 41 26 09, Fax: +33 (0)3 90 21 52 85, E-mail: jean-pierre.titz@coe.int

Engagement citoyen dans l'économie et la solidarité sociale

Les formes d'engagement citoyen dans l'économie, notamment les finances solitaires et éthiques, le commerce équitable et la consommation responsable, jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale, conformément à la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe. Outre le fait qu'elles sont porteuses de démarches d'insertion des personnes et des territoires marginalisés ou exclus, elles génèrent aussi de nouveaux liens sociaux et de solidarité dans des domaines clés de la société, tels que les relations entre producteurs et consommateurs, entre actionnaires et travailleurs, entre habitants d'un même territoire, entre citoyens des pays riches et des pays pauvres, etc.

Ces formes d'engagement répondent, par ailleurs, à l'évolution de la société vers un meilleur partage des responsabilités et contribuent à l'émergence de nouvelles références identitaires et d'intégration qui ne sont pas uniquement liées à la notion d'emploi : ces nouvelles références voient le jour notamment dans le champ de l'expression de la citoyenneté. Finalement, elles ouvrent des possibilités de plus-value et de gains substantiels sur le plan de la performance économique, en particulier en termes de qualité et rejoignent les pré-occupations du développement durable.

C'est pourquoi la Division pour le développement de la cohésion sociale a lancé, début 2003, un projet, co-financé par les gouvernements de la Région wallonne et d'Autriche, visant à mieux connaître, faire connaître et valoriser les apports des formes d'engagements citoyens dans l'économie. Le projet a également pour objet de faciliter les transferts, notamment entre l'ouest et l'est de l'Europe et d'engager un dialogue avec les gouvernements pour la reconnaissance de la spécificité de ces initiatives, de proposer des cadres légaux adaptés et d'étudier les possibilités de partenariats et d'appuis à mettre en place.

A terme, le projet vise la constitution d'une Plate-forme européenne de l'engagement citoyen qui fonctionnerait comme lieu de dialogue et d'échanges permanents et qui pourrait être mis en place à l'occasion du forum annuel qui sera organisé sur ce thème en octobre 2004.

Dans cette perspective, plusieurs réunions ont d'ores et déjà eu lieu avec les réseaux

européens concernés. Ces réunions ont débouché sur la constitution de deux groupes de travail, dont l'un s'attache à une meilleure caractérisation et définition de l'engagement citoyen dans l'économie et une identification de ses « externalités » positives (c'est-à-dire les impacts en termes de cohésion sociale et développement durable qui ne sont pas pris en compte dans les prix des produits et services). Ce travail est réalisé par le biais d'une large mobilisation des réseaux concernés. Le deuxième groupe de travail élabore des propositions de cadres légaux, là aussi discutés avec les réseaux. Une enquête sera également envoyée aux gouvernements au cours des mois de septembre et octobre 2003.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux, seront présentés lors d'un séminaire en Wallonie à la fin de l'année 2003 qui sera l'occasion de passer d'une phase prospective et d'étude en 2003 à une phase de large mobilisation en vue de la constitution de la plate-forme en 2004.

Contact : Samuel Thirion, Division pour le développement de la cohésion sociale, Tél. : + 33 (0)3 90 21 45 24, Fax : + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail : samuel.thirion@coe.int

Participation des démographes à l'élaboration des politiques

L'augmentation de la longévité, la baisse de la fécondité, les déficits des systèmes de pension et de sécurité sociale sont autant de raisons de soumettre les questions démographiques, sujet autrefois réservé à une élite, au débat public général.

Les démographes ont longtemps affirmé que la connaissance des tendances démographiques était essentielle lors de l'élaboration des politiques gouvernementales et nous constatons enfin que les responsables politiques demandent de plus en plus d'analyses démographiques et cherchent à mieux comprendre l'importance des incidences démographiques. Dans la récente recommandation 1591 (2003) sur les défis de la politique sociale dans les sociétés européennes vieillissantes, l'Assemblée parlementaire se prononce en faveur d'un renforcement des travaux sur les répercussions du vieillissement tandis que dans une autre, la recommandation 1564 (2002), elle étudie l'état de la population mondiale et apporte son appui aux travaux relatifs aux tendances démographiques menés par le Conseil de l'Europe.

Une Conférence de haut niveau sur le logement, organisée conjointement par la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Banque mondiale, sous les auspices de l'Initiative de la cohésion sociale du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a rassemblé, les 23-24 avril 2003, à Paris, quinze ministres de l'Europe du Sud-Est chargés du logement et des finances, ainsi que dix organisations internationales.

Les participants à la conférence ont examiné les difficultés sociales, économiques et financières que rencontre le secteur du logement, notamment la nécessité de réunir les conditions juridiques, réglementaires et financières nécessaires pour maintenir la propriété et développer le secteur locatif privé; la recherche d'un juste équilibre entre l'initiative privée, le financement privé et l'aide publique; le moyen de faire que le secteur du logement dynamise la croissance et facilite la mobilité de la main d'œuvre.

Le Conseil de l'Europe, représenté par M^{me} Battaini-Dragoni, Directrice générale de la Cohésion sociale, a souligné l'importance du logement et les responsabilités correspondantes des gouvernements nationaux. La Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe, datant de 1996, et son article 31 sur le droit au logement, ont été, de fait, signés ou ratifiés par plusieurs pays d'Europe du Sud-Est. M^{me} Battaini-Dragoni a souligné que le Conseil de l'Europe fournissait aux Etats membres les meilleurs conseils législatifs en matière d'accès au logement, en mettant tout particulièrement l'accent sur les populations les plus vulnérables. Elle a présenté les lignes directrices pour l'accès au logement des catégories de personnes défavorisées (CS-LO (2001) 25), adoptées en 2001 par le groupe de spécialistes sur l'accès au logement (CS-LO) du Conseil de l'Europe.

La conférence a été l'occasion d'examiner la situation du logement et les besoins particuliers des groupes à faibles revenus, des réfugiés, des personnes déplacées au niveau international et d'autres groupes vulnérables.

Le programme mené conjointement par le Conseil de l'Europe et sa Banque de développement a débouché sur trois rapports:

- la gestion du parc de logements en Europe du Sud-Est;
- les questions de logement liées aux réfugiés dans certains pays d'Europe du Sud-Est;
- le logement social en Europe du Sud-Est: situation, réformes et politique.

L'importance de la coopération régionale pour la promotion du développement social et économique en Europe du Sud-Est a fait également l'objet d'une étude approfondie.

Depuis 1973, le Comité européen sur la population communique aux responsables politiques des indicateurs et des études démographiques qui les aident dans leurs choix. Ses publications les plus connues sont sans doute le rapport annuel « *Évolution démographique récente en Europe* » et la série des *Études démographiques*. Depuis peu, du fait de la modification de son mandat, le Comité s'attache de plus en plus à fournir aux autres organes du Conseil de l'Europe des données démographiques actualisées sur des sujets prioritaires, comme le vieillissement des sociétés, l'augmentation des migrations de la main-d'œuvre, l'exclusion sociale et la pauvreté.

Des études récemment publiées ou à venir confirment cette orientation – les travaux menés en 2002 et les nouvelles études en préparation contribuent aux travaux de différents comités du Conseil de l'Europe, comme le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), le Comité européen sur les migrations (CDMG) et le Comité européen de la santé (CDSP).

Population, démographie et exclusion sociale. Cette publication récente s'attache aux nouvelles formes de pauvreté et est considérée comme une contribution aux travaux du Comité européen pour la cohésion sociale. Elle analyse en détail la relation complexe entre la démographie et l'exclusion sociale et les risques d'être exposé à la pauvreté et à l'exclusion sociale selon le comportement démographique.

L'étude intitulée *Les caractéristiques démographiques des populations immigrées* contribue à une autre priorité du Conseil de l'Europe, les migrations et l'exclusion sociale. Elle permet de se faire une idée de la dynamique démographique des populations immigrées, de la fécondité, de la formation des familles, de la mortalité, de la répartition dans l'espace et de l'origine des immigrants.

Les recherches actuelles du Comité européen sur la population portent notamment sur les sujets suivants:

Les migrations internationales de main-d'œuvre – analysent les tendances et la forme des migrations internationales de main-d'œuvre en fonction de leur origine et de leur type (compétences, degré de permanence et statut juridique). Les recherches comprennent notamment des estimations des migrations irrégulières et évalueront le statut et le degré d'intégration des migrants sur le marché du travail. Le rapport recommandera des politiques pour améliorer la gestion des flux migratoires et renforcer le rôle positif des migra-

tions pour l'économie et la société des pays d'émigration et des pays d'accueil.

Comportement des jeunes européens en matière de santé génésique. Ce document étudie plus avant les relations entre l'éducation et le comportement en matière de procréation, notamment le comportement sexuel et contraceptif ainsi que l'avortement au niveau individuel.

Vieillessement actif en Europe – le quatrième âge et les migrants âgés. Le rapport sur le « quatrième âge » (80 ans et plus) en Europe comprend des projections démographiques relatives au « quatrième âge » par âge et par sexe, situation matrimoniale, conditions de vie, etc. La deuxième partie du rapport est consacrée plus particulièrement aux migrants âgés, c'est-à-dire les personnes âgées arrivant en qualité de migrants économiques ou de réfugiés avec leurs familles.

Les répercussions démographiques de l'exclusion sociale en Europe centrale et orientale donnent un aperçu des grands changements apportés aux politiques sociales qui ont des répercussions sur les groupes vulnérables et illustrera l'évolution en matière de disparité de revenus en Europe orientale.

Conformément à son rôle, qui est de promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démographie, le Comité, en coopération avec l'Assemblée parlementaire, organisera une conférence en 2005 qui réunira des démographes et des décideurs et permettra d'engager un dialogue sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à l'évolution démographique.

Contact: Adrian Evtuhovici, Administrateur, Service des politiques sociales, Tél.: + 33 (0)3 90 21 54 24, Fax: + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail: adrian.evtuhovici@coe.int

Promouvoir l'accès à l'emploi: initiatives locales sur le marché du travail

Les résultats d'un projet de deux ans mené par la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère russe du travail et du développement social, ont été présentés lors d'une conférence tenue le 25 juin 2003, à Pskov, et présidée par M. Iouri Viktorovitch Gertsy, Chef du département fédéral pour l'emploi. Soixante-dix spécialistes de l'emploi de la Fédération de Russie ont participé à la conférence pour savoir comment le service régional pour l'emploi de Pskov avait, avec le sou-

Les participants à la conférence se sont mis d'accord sur un programme d'action afin de se concerter régulièrement sur les questions et politiques touchant à ce secteur, grâce à un système de réseau, et de faire le point sur les progrès accomplis avec d'autres économies en transition. Dans le cadre des suites à donner à la conférence, la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Banque mondiale élaborent actuellement une « note sur le secteur du logement ».

Contact: Stefano Dominioni, Administrateur, Coordination des programmes d'assistance, DG III – Cohésion Sociale, Tél.: + 33 (0)3 90 21 43 27, Fax: + 33 (0)3 90 21 49 52, E-mail: stefano.dominioni@coe.int

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'EUROPE DU SUD-EST SUR L'EMPLOI

30-31 octobre 2003, Bucarest

Une Conférence ministérielle sur l'emploi se tiendra les 30 et 31 octobre 2003, à Bucarest. Cette conférence est organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, le Service public fédéral belge Emploi et Concertation sociale et le ministère roumain du Travail et de la Solidarité sociale, sous les auspices de l'Initiative de la cohésion sociale du Pacte de stabilité et avec la participation de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Cette conférence a principalement pour but d'instaurer une coopération structurée en matière d'emploi en Europe du Sud-Est, comme l'ont vivement recommandé le Réseau pour l'emploi du Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. La conférence vise à soutenir les efforts déployés par les différents Etats pour mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe en matière d'emploi (Charte sociale européenne et Charte sociale révisée); à promouvoir l'application des recommandations du Conseil de l'Europe concernant l'accès à l'emploi; à stimuler l'investissement économique aux niveaux national et international, à réguler plus efficacement la mobilité de la main d'œuvre dans la région; à aider les pays de l'Europe du Sud-Est à se rapprocher des politiques de l'emploi de l'Union européenne.

En vue d'établir des synergies constructives entre les ministres de l'Europe du Sud-Est chargés de l'emploi, les partenaires sociaux et les organisations internationales concernées, un processus de suivi sera lancé immédiatement après la conférence. Ce processus d'évaluation, coordonné par le Conseil de l'Europe en liaison étroite avec l'OIT, s'efforcera d'encourager l'échange d'informations, de dégager des tendances communes, des thèmes et des suggestions en vue d'une coopération technique externe et de proposer des projets susceptibles d'être soutenus par des institutions financières internationales, en étroite coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Pour de plus amples informations, contacter: Stefano Dominioni (voir ci-dessus)

tien du Conseil de l'Europe et d'une équipe d'experts russes et internationaux, amélioré ses méthodes de travail et commencé à fournir des prestations plus efficaces tant aux employeurs qu'aux demandeurs d'emploi.

Ce projet avait pour objectif d'élaborer un modèle de formation permettant aux services locaux et régionaux pour l'emploi d'améliorer leur efficacité s'agissant de développer les possibilités d'emploi des groupes vulnérables, la mise en place de partenariats locaux étant un élément clé de ce modèle. On comptait parmi les participants à la conférence 20 directeurs de services régionaux pour l'emploi en dehors de la région de Pskov, et 24 directeurs de services locaux pour l'emploi dans la région, ainsi que des représentants du Ministère du Travail et du Développement social.

Un manuel de formation et un film vidéo fondés sur les résultats du projet ont été présentés aux participants; ils ont été conçus comme des outils pour appliquer le modèle de formation ailleurs dans la Fédération de Russie; en outre, le Chef du département fédéral pour l'emploi a confirmé son souhait de voir les autres services régionaux pour l'emploi appliquer les leçons du projet de Pskov. Le modèle de formation est, en effet, susceptible d'être adapté à d'autres marchés du travail dans un contexte de transition ou de post-transition, où il faut que les services locaux pour l'emploi anticipent les changements de conditions locales, agissent en amont des problèmes, en adaptant leurs programmes de promotion du marché du travail à l'évolution des besoins, et mettent en place des partenariats locaux entre tous les acteurs de l'emploi.

Pour souligner le rôle important des services pour l'emploi s'agissant d'aider les groupes vulnérables à accéder au marché du travail ainsi que leur capacité à être plus performants, le film vidéo pédagogique a reçu le titre suivant: « c'est des géants que nous devrions être ». Il s'agit d'une citation de la pièce d'Anton Tchekhov, la Cerisaie: « *Mon Dieu, vous nous avez donné les forêts immenses, les plaines sans limites, les horizons sans fond et nous qui vivons là, c'est des géants que nous devrions être* ».

Simon Tonelli, Ex-responsable du Projet de Pskov

Contact: Françoise Kempf, Administratrice, Service des politiques sociales, Tel.: + 33 (0)3 90 21 49 66, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 18, E-mail: francoise.kempf@coe.int



La Présidence italienne du deuxième semestre 2003 a communiqué son programme semestriel sous le slogan « Europe : citoyens d'un rêve commun » et présenté ses cinq objectifs prioritaires : outre la tenue de la conférence intergouvernementale pour préparer à la signature de la Constitution de l'UE figurent également les thèmes de l'Europe de l'économie, du chemin vers la « grande Europe », de la présence de l'Europe dans le monde et de la sécurité des citoyens (lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et l'immigration clandestine).

La tâche principale qui lui incombe semble être de faire adopter une Constitution pour l'Europe. Ce projet est actuellement entre les mains des chefs d'État et de gouvernement et la signature officielle n'interviendra qu'après l'entrée des dix nouveaux membres de l'UE, c'est-à-dire le 1er mai 2004.

Dans le même temps et parmi d'autres priorités du programme semestriel italien, des questions sociales seront également abordées.

A la lumière des **conclusions du Conseil européen du printemps** dernier, l'objectif ambitieux de l'agenda de Lisbonne constitue une des priorités du pilier socio-économique de la présidence italienne. La stratégie européenne pour l'emploi devrait selon l'Italie promouvoir la flexibilité du marché du travail « par le biais de la formation continue, en assurant en même temps un équilibre approprié entre flexibilité et protection sociale, l'adoption de mesures actives et préventives en faveur des chômeurs et des personnes inactives et la promotion du vieillissement actif. » La contribution qu'apportera la **Task force européenne sur l'emploi** dirigée par Wim Kok est considérée ici comme étant décisive. Par ailleurs, le défi général posé par le vieillissement de la population, doit, pour l'Italie, être relevé en réformant les régimes de prestations sociales afin de les rendre financièrement durables.

Un rôle important devrait être attribué également à la régularisation du travail au noir, problème considéré comme étant commun à de nombreux pays européens. La présidence organisera ainsi un séminaire européen qui s'inspirera d'une étude réalisée par la Commission et qui sera centré sur la mesure du phénomène, sur les données de la situation dans les pays candidats et sur la définition des bonnes pratiques. L'Italie est disposée à élaborer une résolution du Conseil fondée sur les conclusions tirées de la rencontre.

Un autre thème central du deuxième semestre 2003 sera bien évidemment lié au processus d'élargissement de l'UE et dans ce cadre la présidence se propose de promouvoir un vaste

débat sur les incidences qu'aura l'élargissement sur les relations industrielles, le droit du travail et la mobilité.

En vue de la proclamation de l'année 2004 comme l'Année internationale de la famille, la présidence italienne se penchera en particulier sur le rôle de la famille en tant qu'instrument de lutte contre l'exclusion sociale. Une Conférence européenne sur le rôle de la famille dans l'inclusion sociale aura lieu les 16-17 octobre 2003 à Turin. Un nouveau cadre de référence au sein duquel la cohésion sociale et les politiques de protection sociale joueront un rôle central pour la promotion d'un vieillissement actif devra être défini. La conciliation entre le travail et la vie de famille constitue également un élément du programme italien.

En matière de Santé, la présidence regrette en particulier les dégâts causés par le tabagisme, la mauvaise alimentation et les accidents de la route qui « coûtent trop cher à la sécurité sociale ». Ainsi veut-elle mettre l'accent sur la protection des consommateurs cadre dans lequel il conviendrait notamment de parvenir à un accord politique concernant une nouvelle base juridique pour financer les activités communautaires à mener pendant les années 2004-2007 envers la politique des consommateurs.

La Conférence de clôture de l'**Année européenne des personnes handicapées** se déroulera à Rome du 5 au 7 décembre prochain. L'insertion au travail des personnes handicapées constituera un des thèmes principaux qui seront abordés lors de cette manifestation. Ce thème fera d'ailleurs l'objet d'un séminaire particulier, avec la cérémonie de remise des récompenses aux entreprises européennes ayant affiché les meilleures pratiques en faveur des personnes handicapées.

En outre, la présidence italienne se propose d'attirer l'attention sur le phénomène de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il faut en effet, selon elle, « inciter les entreprises, non seulement à respecter les normes sociales et environnementales, mais aussi à financer des actions particulières de politique sociale, de manière à en faire les acteurs au premier chef de la mise en oeuvre des politiques sociales dans leur pays ». Une conférence consacrée aux derniers développements en matière de responsabilité sociale des entreprises est prévue. Elle accordera de l'importance à la promotion de cette notion et à la comparaison entre les différentes approches adoptées à cet égard dans les pays membres et dans les pays candidats, à la recherche d'un mécanisme commun européen d'évaluation des initiatives en matière de RSE et à la promotion de la connaissance des opportunités offertes par un mécanisme commun d'évaluation.

L'ensemble des informations et documents officiels peut être retrouvé sur le site Internet de la Présidence italienne à l'adresse suivante : <http://www.ueitalia2003.it/FR/>

CONFERENCE DE LA BANQUE MONDIALE

« Les Roms dans une Europe en expansion : des défis pour l'avenir »

Budapest, 30 juin-1^{er} juillet 2003

La Banque Mondiale et l'Open Society Institute ont organisé une conférence sur le thème « Les Roms dans une Europe en expansion : des défis pour l'avenir », afin de soutenir l'intégration des Roms et de lutter contre leur pauvreté en Europe centrale et orientale. La Banque Mondiale a publié en juin 2003, avant la conférence, un long rapport dans lequel le cycle complexe de la pauvreté chez les Roms est décrit comme « l'une des questions les plus critiques restant à l'ordre du jour d'une Europe centrale et orientale qui prépare son adhésion à l'Union européenne ».

La conférence, qui s'est tenue à Budapest les 30 juin et 1^{er} juillet 2003 à l'invitation du gouvernement hongrois, était présidée par M. László Teleki, membre du Parlement et ministre. Elle était co-financée par le Groupe de la Banque Mondiale, l'Open Society Institute, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le Développement, les gouvernements de Hongrie, de Suède et de Finlande ainsi que la Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

Elle avait les objectifs suivants :

- *Sensibiliser davantage* le monde politique à la lutte contre la pauvreté et aux besoins du développement humain ;
- *Recueillir l'engagement à long terme* des gouvernements et des organisations internationales d'améliorer l'éducation, les possibilités d'emploi et les conditions de vie des Roms, avant et après l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne ;
- *Examiner les stratégies* que les gouvernements nationaux, les organisations de Roms, les organisations non gouvernementales et d'autres milieux peuvent mettre en œuvre pour réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des intéressés, y compris dans les domaines de l'enseignement, du marché du travail, du logement et de la santé ;
- *Échanger les enseignements* tirés des projets et programmes réalisés en faveur des Roms au cours de la décennie écoulée, ainsi que les leçons apprises par les nouvelles institutions chargées des questions roms et des problèmes d'ethnicité ;
- *Faire participer les dirigeants roms* au processus de développement économique ; leur donner des possibilités de créer des réseaux et leur laisser la faculté d'interagir avec les décideurs.

La conférence était axée sur sept pays participants où vit une nombreuse population rom : Hongrie, Roumanie, Bulgarie,

République tchèque, République slovaque, Serbie et Monténégro et « L'Ex-République Yougoslave de Macédoine ». Les autres pays de la région s'intéressant à tout ce qui concerne les Roms étaient invités à titre d'observateurs : Russie, Ukraine, Moldova, Pologne, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Croatie. Des représentants d'ONG roms du Kosovo étaient invités aussi.

Parmi les participants figuraient des personnalités nationales de premier plan et des représentants d'institutions internationales telles que l'Union européenne et l'OSCE. Le Conseil de l'Europe était représenté par Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe, et Mme Miranda Vuolasranta, conseillère spéciale de la Direction générale pour la cohésion sociale. De nombreuses ONG et des jeunes ou moins jeunes militants roms ont pris part à la conférence. Il est toutefois décevant que les ONG roms internationales et européennes n'aient pas toutes assisté à la conférence (si tant est qu'une seule s'y soit fait représenter).

Les conclusions et propositions auxquelles ont abouti les diverses séances de groupe avaient pour buts d'encourager les gouvernements et les organisations internationales à prendre des engagements de suivi à long terme, de promouvoir les stratégies applicables pour réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des Roms, ainsi que d'assurer l'échange d'enseignements fournis par les projets et programmes axés sur la population rom.

Maud de Boer-Buquicchio a évoqué la longue expérience du Conseil de l'Europe, première organisation européenne à effectuer en la matière un travail normatif fondé sur le principe d'égalité d'accès de tous les citoyens européens – en particulier les groupes vulnérables – aux droits de l'homme et aux droits sociaux fondamentaux, de même qu'à leur jouissance effective. Elle a souligné : « la Conférence vient à point, car plusieurs initiatives importantes relatives aux questions roms sont à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe : le Plan d'action de l'OSCE sur l'amélioration des Roms et Sintis, l'initiative finlandaise visant à créer un Forum européen des Roms dans le cadre du Conseil de l'Europe, la création récente à Bruxelles d'un Bureau européen d'information sur les Roms (BEIR) et le deuxième Projet de Pacte de stabilité commun à la Commission européenne, au Conseil de l'Europe et à l'OSCE-BIDDH.

Le fait que de nombreux événements ont trait aux questions roms montre bien que les communautés roms sont devenues un vaste sujet de discussion au niveau européen entre les gouvernements et (ou) les institutions internationales. Le prochain défi à relever consistera à faire en sorte que les Roms deviennent aussi les acteurs de ces discussions. Or, leur participation pleine et effective suppose non seulement que soient aménagés des lieux de concertation (commissions intergouvernementales, organes consultatifs, conseillers roms, etc.), mais aussi que les principaux intéressés apportent leur pierre aux actions les concernant, négocient et acquièrent le sentiment d'être copropriétaires du produit final. Il faut considérer une telle participation comme un partenariat fonctionnant aux niveaux local, national et européen.

Cette idée sous-jacente devait amener la Présidente finlandaise Halonen à prendre l'initiative de créer un Forum européen pour les Roms et les gens du voyage, à partir duquel ceux-ci pourraient exprimer leurs préoccupations, sensibiliser l'opinion aux violations de leurs droits de l'homme, promouvoir leurs intérêts communautaires et conseiller les instances pertinentes du Conseil de l'Europe ainsi que d'autres institutions internationales. En outre, la composition de ce forum devrait refléter la diversité des groupes concernés, y compris leurs différences religieuses et linguistiques au sein de l'Europe.

Mme de Boer-Buquicchio a souligné aussi que le Conseil de l'Europe continuerait d'assumer à tous les niveaux – international, national et local – le même large éventail de responsabilités, ainsi qu'à jouer son rôle en matière de coordination et de coopération dans le but d'élaborer une démarche commune et synergique pour améliorer la situation des Roms dans toute l'Europe. « Nous comptons sur le même engagement de la part de tous les acteurs concernés. Ce n'est que par cette collaboration et cette participation que nous progresserons vers le but de vivre tous ensemble dans des sociétés cohésives, durables et respectueuses de nos identités, traditions et cultures » a déclaré la Secrétaire Générale adjointe. (On peut consulter le texte intégral de son intervention sur le site Internet du Conseil, à l'adresse suivante : http://www.coe.int/T/F/Secrétaire_général/Secrétaire_Générale_adjointe/Discours/ZC_2003_%20300603_Budapest.asp#TopOfpa).

(Suite de l'article à la page 14)

Dans son exposé de clôture, M. Wolfensohn, Président de la Banque Mondiale, a présenté deux initiatives. La Décennie de l'Intégration des Roms ira de 2005 à 2015 et aidera les nouveaux acteurs à comprendre ce qui a déjà été entrepris dans ce domaine ; ils en tireront des enseignements sur lesquels ils s'appuieront ensuite pour porter à l'attention des Européens et du monde entier cette décennie de progrès en vue de laquelle nous œuvrons tous. Les Objectifs de la Décennie des Roms seront parachevés en 2004 sous la direction de M. Medgyessy, Premier Ministre hongrois, assisté de ses homologues des autres pays. Chaque dirigeant nommera des représentants chargés de travailler sur cette question précise, et il restera personnellement engagé et impliqué.

Le seconde initiative consiste en la création d'un Fonds pour l'éducation des Roms, qui sera établi en concertation avec les principaux intéressés. Elle nécessitera l'entière coopération de l'Union européenne, de la Fondation Soros, de la Banque Mondiale et d'autres groupes intéressés qui souhaitent collaborer en faveur de l'éducation des Roms. M. Wolfensohn a souligné que ces deux initiatives s'inscriraient dans un authentique partenariat aux fins duquel les dirigeants roms et leurs représentants devront prendre une part active au processus de décision, ce qui fera ainsi des Objectifs de la Décennie des Roms un processus essentiellement ouvert.

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne participeront pleinement aux futures discussions sur les objectifs à atteindre dans le cadre de « la Décennie de l'intégration des Roms ».

On trouvera un complément d'information sur la conférence aux adresses Internet suivantes : <http://www.worldbank.org/romaconference> et <http://www.worldbank.org/roma>

Contact à la Banque Mondiale:
roma@worldbank.org

Contact : Miranda Vuolasranta, Conseillère spéciale (détachée par le gouvernement finlandais), Service des migrations et des Roms/Tsiganes, DG-III Cohésion Sociale, Tél.: + 33 (0)3 90 21 48 20, Fax: + 33 (0)3 88 41 27 05, E-mail: miranda.vuolasranta@coe.int

France

Le Plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion

Lors de son discours de politique générale le 3 juillet 2003, le Premier Ministre français, Jean-Pierre Raffarin, a annoncé l'adoption d'un plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion (le PNLE) pour faciliter l'application concrète de la loi d'orientation de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

L'élaboration de ce plan a été précédée d'une large consultation des associations, des collectivités territoriales et du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), ce qui a permis d'enrichir son contenu.

Le PNLE marque une étape importante dans la mise en œuvre d'une véritable politique de lutte contre l'exclusion. Il a été présenté en Conseil des Ministres, le 19 mars dernier, par Mme Dominique Versini, Secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion.

Le PNLE, qui comprend 41 mesures, mobilise et engage tous les pouvoirs publics et la Nation : pour sa mise en œuvre, un budget d'un milliard d'euros y sera consacré d'ici 2005.

Il répond à un objectif prioritaire qui est de rendre effectif l'accès aux droits des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. Il s'organise autour cinq grands axes d'action qui ont pour but de:

- rendre effectif l'accès aux droits et à la citoyenneté : cet axe veut simplifier les relations entre l'administration et les usagers les plus en difficulté, informer les personnes de leurs droits mais aussi favoriser l'expression et la participation des personnes les plus démunies afin de les rendre acteurs de leur vie.
- renforcer l'accès au logement : la prévention des expulsions, la création et le développement d'un parc social privé, l'intensification de la lutte contre l'habitat indigne et la construction d'un parc de logements pour familles nombreuses ou personnes isolées constituent les priorités de ce thème.
- améliorer le dispositif d'urgence sociale : il permet l'accueil, l'orientation, l'héber-

gement et l'insertion des publics sans domicile fixe. Il s'avère nécessaire de moderniser et de mettre en cohérence l'ensemble de ce dispositif.

- améliorer l'accès aux soins des publics en situation précaire : dans ce domaine, le gouvernement propose de renforcer les Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), d'améliorer la prise en charge de la souffrance psychique des personnes les plus démunies et d'utiliser l'aide nutritionnelle comme outil d'insertion.
- répondre à un certain nombre de manques en développant des actions spécifiques en direction de publics précaires : la lutte contre l'illettrisme, l'accès à l'électricité et au téléphone mais aussi l'accès à l'offre culturelle et artistique peuvent être cités à titre d'exemple.

Conformément aux engagements pris au sein de l'Union européenne, a pour prolongement le second Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) 2003-2005, présenté en juillet 2003 par M. François Fillon, Ministre des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité.

Il est également intéressant de constater la convergence des points de vue entre la France et le Conseil de l'Europe notamment dans son Rapport *Accès aux droits sociaux en Europe* de Mary Daly tant sur les obstacles rencontrés par les politiques de lutte contre la précarité et l'exclusion que les solutions à promouvoir.

C'est pourquoi, les autorités françaises ont jugé intéressant d'organiser, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, une conférence sur l'accès aux droits sociaux qui aura lieu à Paris en novembre 2003. Elle permettra, autour de trois tables rondes, de dresser le tableau de la mise en application concrète des objectifs sus-mentionnés en France et de procéder grâce à la présence de personnalités européennes et sur la base de bonnes pratiques repérées dans d'autres pays européens à des échanges de vues intéressants. Il est attendu de cette manifestation qu'elle favorisera des débats fructueux et sera porteuse d'enseignements pour l'avenir.

Contact: Marie-Cécile Vadeau Ducher, Chargée des relations avec le Conseil de l'Europe, Délégation aux affaires européennes et internationales du Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, 8 avenue de Ségur, 75350 Paris 07 SP, Tel.: + 33 (0)1 40 56 73 70, Fax: +33 (0)1 40 56 47 72, E-mail: marie-cecile.vadeau-ducher@sante.gouv.fr

CARITAS Géorgie - Arracher les enfants à la rue

Depuis 1994, je travaille en Géorgie, petit pays de Transcaucasie, en qualité de Directeur de l'association caritative « Caritas Géorgie » et j'ai recensé les nombreux problèmes auxquels a dû faire face la population géorgienne ces dernières années.

Etant donné qu'en Géorgie, la famille est une institution traditionnellement bien établie et que les relations interfamiliales sont exceptionnellement développées, on ne pouvait guère s'imaginer que le pays se heurterait un jour au problème des enfants des rues. Ces enfants sont nés dans des années difficiles de troubles et de privations où de nombreuses familles ont été fragilisées ou bien ont perdu tout ce qu'elles possédaient, en particulier leur maison, au cours des conflits armés internes déclenchés par différents groupes séparatistes. Selon l'UNICEF, on dénombre, à Tbilissi, quelque 6 000 enfants des rues. Chaque enfant a vécu son drame personnel qui l'a projeté hors de son enfance, dans le monde terrifiant de la lutte pour la vie. Ces enfants viennent d'horizons différents mais le plus vaste groupe se compose d'enfants nés dans les familles les plus vulnérables d'Abkhazie et du Samachablo qui ont été déplacées à l'intérieur du territoire. La plupart d'entre eux sont loin d'être libres et en sécurité: le monde des adultes criminels s'est emparé d'eux et les exploite, les considérant comme un instrument docile et le moins coûteux qui soit.

A l'heure actuelle, il n'y a, à Tbilissi, que trois ONG qui s'efforcent d'aider les enfants des rues à changer de vie; il s'agit de « Child and Environment », (Enfance et environnement), « Mkurnali » (guérisseur) et « Caritas Géorgie ». A travers nos différents programmes pour la jeunesse, nous, chez Caritas, nous occupons tout particulièrement des enfants qui risquent de finir dans la rue et essayons de faire en sorte que les deux cents enfants qui fréquentent nos deux centres de jeunesse ne soient jamais soumis à l'influence pernicieuse de la rue. Nous pouvons remplir cette mission grâce au soutien que nous recevons depuis plusieurs années de « Deutscher Caritasverband » (Allemagne) et COR-DAID (Pays-Bas).

La décision de nous lancer dans cette activité auprès des enfants des rues n'a pas été facile à prendre; nous n'avions ni

expérience, ni ressources, ni consultant mais nous ne pouvions rester à l'écart et nous contenter d'être spectateurs. Il nous fallait chercher à apporter notre aide et c'est ainsi que des volontaires enthousiastes aimant les enfants et susceptibles de les approcher ont conçu un petit projet pilote. Ils ont commencé par observer très prudemment plusieurs enfants et leur comportement près de la station de métro. Il leur a fallu plus de deux mois avant de pouvoir parler avec les plus jeunes. Peu à peu, cette stratégie d'approche a permis d'amener plusieurs enfants à venir dans un logement de trois pièces baptisé « Chveni Sakhli » (Notre foyer), aménagé comme un véritable appartement familial pour que les enfants se retrouvent dans une ambiance calme et chaleureuse. Beaucoup d'entre eux ignoraient jusqu'à leur propre nom; ils n'avaient qu'un surnom. Ils n'avaient jamais vu de cuvette de WC, ne s'étaient jamais lavés les dents et n'avaient pas l'habitude du savon. Lorsque nous avons demandé à une petite fille de cinq ans pourquoi elle ne se lavait pas les mains, elle nous a répondu que chez elle, il n'y avait jamais eu de savon, pas plus que de plats ou de cuillères; sa mère ne cuisinait jamais mais se bornait à piler de l'ail et à le dissoudre dans un grand bol d'eau dans lequel les quatre enfants de la famille trempaient leur pain avant de le manger. Telle était la réalité de la vie quotidienne pour Maya, charmante enfant aux yeux vifs, couleur d'ambre. Depuis lors, les enfants ont beaucoup changé; ils tissent des liens d'amitié entre eux mais les plus jeunes s'accrochent encore littéralement à Nika, le professeur, cherchant à capter son regard et à tenir sa main, peut-être pour sentir sa chaleur et s'assurer qu'il ne va pas s'en aller.

« Chveni Sakhli » n'est pas une institution, ni une pension – c'est déjà trop petit pour quinze enfants – mais ce foyer est ouvert à tous les enfants. Nous sommes parvenus à arracher la majorité d'entre eux à la rue. Nous avons gagné la bataille contre les familles qui se servaient des enfants comme source de revenus domestiques. Nous avons réussi à adapter les jeunes à la vie actuelle, à faire en sorte que les enfants aillent à l'école – beaucoup d'entre eux sont indéniablement de bons élèves – pour mettre au jour leurs talents et développer leur estime de soi lorsqu'ils remportent de petites victoires comme le fait d'obtenir une bonne note à l'école, de faire la vaisselle après le dîner ou d'exécuter de beaux dessins.

Cherchant à résoudre de manière originale, mais surtout efficace, l'épineux problème du financement, nous avons décidé de faire bénéficier les enfants de l'actuel programme de « Caritas Géorgie » intitulé « Adoption à longue distance ». Nous sommes extrêmement heureux de constater que des dizaines de familles italiennes s'intéressent à ce noble projet. Chaque enfant de notre petit projet pilote « Chveni Sakhli » peut couvrir entièrement ses frais de subsistance et d'études grâce au soutien de sa famille « à distance ». Dans quelques mois, nous développerons le projet en nous installant dans la nouvelle aile du « Foyer pour les enfants » où nous pourrions aider trente-cinq à quarante enfants de plus à échapper à la rue.

Mais jetons une fois encore un coup d'œil à « Notre foyer »; la soirée est déjà bien avancée et tous les enfants sont prêts à aller se coucher. Pour les grands comme pour les petits, c'est le moment préféré de la journée où ils retiennent leur souffle en attendant la suite du conte de fées que leur « mamie » (le professeur) leur raconte. Ce moment est un véritable moment de joie pour nous tous, la famille.

Père Witold Szulczynski, Directeur général de CARITAS Géorgie, Tbilissi, 3a Nutsubidze, Plateau II, Tél. : + 995 32 94 20 73, Fax: + 995 32 32 81 16, E-mail : caritas@access.sanet.ge



Caritas Europa, créée en 1971, rassemble 48 organisations présentes dans 44 pays de l'Europe.

Caritas Europa est l'une des régions de Caritas Internationalis, une confédération de 162 organisations catholiques d'aide, de développement et de service social, travaillant pour construire un monde meilleur, spécialement en faveur des pauvres et des opprimés, dans plus de 200 pays et territoires.

Caritas Internationalis travaille sans distinction de religion, race, sexe ou appartenance ethnique.

Site Internet: <http://www.caritas.org>

Caritas EUROPA, Rue de Pascale, 4, B - 1000 Bruxelles, Tel.: + 32 2 280 02 80, Fax: + 32 2 230 16 58, E-mail: info@caritas-europa.org

TEXTES ADOPTÉS

Recommandations:

- Recommandation Rec(2003)10 du Comité des Ministres sur la xénotransplantation (adoptée le 19 juin 2003)
- Recommandation Rec(2003)11 du Comité des Ministres sur la mise en place de procédures d'inactivation des agents pathogènes pour les composants sanguins (adoptée le 19 juin 2003)
- Recommandation Rec(2003)12 du Comité des Ministres relative aux registres des donneurs d'organes (adoptée le 19 juin 2003)

NOUVELLES PUBLICATIONS

Publications:

- « *We ought to be giants* » - *Promoting access to employment: local labour market initiatives*, vidéo et manuel pédagogique destinés au personnel des services de l'emploi, manuel préparé par Bertil Oskarsson, publiés par le Ministère l'Emploi et du Développement Social de la Fédération de Russie et Conseil de l'Europe (disponibles en anglais et en russe).
- *Lutte contre la pauvreté et accès aux droits sociaux dans les pays du Sud-Caucase: une approche territoriale*, Tendances de la cohésion sociale, Volume N°5, Éditions du Conseil de l'Europe, ISBN 92-871-5096-6
- *État et nouvelles responsabilités sociales dans un monde global*, Tendances de la cohésion sociale, Volume N°6, Éditions du Conseil de l'Europe, ISBN 92-871-5168-7

CALENDRIER DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2003

- **1 octobre: Journée mondiale des personnes âgées**
- **17 octobre: Journée mondiale du refus de la misère**

Conférences:

- 9-10 octobre: 4e Conférence régionale sur les « Politiques des migrations à la veille de l'élargissement de l'UE : quels défis pour la coopération future en Europe de l'Est » - Kiev (Ukraine)
- 23-24 octobre: Forum 2003 « Cohésion sociale ou sécurité publique: comment l'Europe peut-elle répondre au sentiment d'insécurité collective? » - Strasbourg (France)
- 30-31 octobre: Conférence ministérielle de l'Europe du Sud-Est sur l'emploi - Bucarest (Roumanie)

Séminaires et autres réunions:

- 1-4 octobre: Séminaire sur les renforcement de la coordination des systèmes de sécurité sociale dans l'Europe du Sud-Est - Budapest (Hongrie)
- 3-4 octobre: Table ronde multilatérale sur les médiateurs Roms dans les domaines de la santé, social et de l'éducation - (Roumanie)
- 15 octobre: Table ronde sur le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques pour les Roms - Rome (Italie)
- 16 octobre: Table ronde sur les politiques de l'Éducation rom et européenne: discrimination et intégration - Paris (France)
- 27-28 octobre: « Solidarités sociales et engagements citoyens pour promouvoir la cohésion sociale » 2^e réunion des deux groupes de travail : identification d'un système de référence pour l'analyse des externalités et définition des cadres légaux - Strasbourg (France)

Réunions de comités:

- 23-24 septembre: 12e réunion du Bureau du Comité européen de la cohésion sociale (CDCS-BU) - Strasbourg (France)
- 1-2 octobre: Forum pour l'enfance et la famille: Groupe de travail sur les enfants à risque et les enfants placés - Paris (France)
- 28-29 octobre: Forum pour l'enfance et la famille: Groupe de travail l'enfance, la démocratie et la participation à la société - Strasbourg (France)
- 6-7 novembre: Groupe de spécialistes sur l'emploi des groupes marginalisés (CS-MA) - Strasbourg (France)
- 25-26 novembre: 54e Réunion du Comité européen de la Santé (CDSP) - Strasbourg (France)
- 25-27 novembre: 11^e réunion du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) - Strasbourg (France)

« *Cohésion sociale : développement* »: bulletin électronique édité par la DG III - Cohésion sociale du Conseil de l'Europe - **Parution**: trois numéros par an - **Membres du Comité éditorial**: **Mme Gilda Farrell** (responsable éditoriale), Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale - Mme Maria Ochoa-Llido, Chef de la Division des migrations et des Roms/Tsiganes - Mme Cathie Burton, Attachée de Presse - M. John Murray, Chef du Service des politiques sociales - **Mlle Françoise Zahn** (Édition, coordination et mise en page), tél.: + 33 (0)3 90 21 47 94, E-mail: francoise.zahn@coe.int